

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CF1156

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, Mme Autain,  
M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,  
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,  
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy,  
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,  
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +          | -          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0          | 19 500 000 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0          | 0          |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0          | 0          |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 19 500 000 | 0          |
| Prévention des risques                                                                         | 0          | 0          |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0          | 0          |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0          | 0          |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0          | 0          |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0          | 0          |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 19 500 000 | 19 500 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe écologiste et social demandent l'augmentation des crédits alloués à Météo-France.

Météo-France est un opérateur extrêmement précieux dont la mission principale est une mission d'observation et de prévision météorologiques. Il fournit des données et des services permettant aux pouvoirs publics, au grand public ou encore au secteur aéronautique "de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens, de mieux organiser et adapter leurs activités et d'anticiper les impacts du changement climatique.(...) [Météo-France] contribue, par ses informations et son expertise apportées à l'État, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique".

Par ailleurs, cet établissement joue aussi un "rôle essentiel (...) dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre. Météo-France contribue par ailleurs à affirmer la présence de la France sur ces questions au niveau international, notamment par sa participation aux travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)", comme le précise le bleu budgétaire précise.

Nous avons donc plus que besoin de cet opérateur aujourd'hui alors que les événements extrêmes dus au changement climatique se multiplient et s'intensifient. Pourtant, le gouvernement a supprimé des postes alors qu'il prétend faire de la planification écologique une priorité. 383 postes auront été supprimés au sein de Météo-France depuis 2017. Il y avait en effet 3020 postes en LFI 2017 contre 2637 dans le PLF 2025.

Il y a d'ailleurs eu des grèves au sein de Météo-France en début d'année 2024 pour s'opposer aux nombreuses suppressions de postes qu'il y a eu au cours des années précédentes. François Giroux, représentant du personnel pour la CGT Météo France, précise que « depuis 2008 et le début de la restructuration de Météo France, il y a une intensification des missions et une détérioration des conditions de travail » tandis que Jérôme Lartisant de FO-Météo France, souligne que cette restructuration a conduit à la suppression de plusieurs centres météo en France. Lors de ces grèves, les salarié.es ont également souligné le fait que les conditions de travail se sont dégradées notamment en lien avec l'automatisation des prévisions.

Les député.es du groupe écologiste et social contestent la logique austéritaire et les suppressions de postes dans le champ de l'écologie, et demandent à revenir au plafond d'emplois de 2017, soit une création de postes de 383 postes.

Considérant un coût moyen de 50 000€ par emploi, les député.es du groupe écologiste et social proposent de ponctionner 19,15 millions d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 13 du programme 159 « Expertise Information géographique et météorologie ».